

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

La Propriétaire Gérant, A.C. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de A.C. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.

Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.

Six mois... 7 fr.

2 fr. en sus, par la poste.

Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, Étampes, etc.) and times for various train services.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 2,006 fr., versés par 18 déposants. Il a été remboursé 3,715 fr. 30 c. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 1,911 fr., versés par 14 déposants dont 4 nouveaux. Il a été remboursé 2,889 fr. 80 c. Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 50 fr., versés par 1 déposant. Il a été remboursé 72 fr. 20 c. Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 856 fr., versés par 4 déposants. Il a été remboursé 650 fr. Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 333 fr., versés par 4 déposants dont 4 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 10 Juin 1874. Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé le jugement suivant: JUGEMENT CONTRADICTOIRE. — LÉPÉRAULT Gustave, 44 ans, né à Metz, se disant employé du Comptoir général de fonds publics français et étrangers, faubourg Montmartre, 17, à Paris; 8 jours de prison et aux dépens, pour escroquerie.

Écoles primaires.

Concours cantonaux. Lundi dernier, 8 juin, en exécution de l'arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise, du 4 mai 1874, les Concours cantonaux entre les élèves des écoles publiques ou subventionnées ont dû s'ouvrir dans tout le département. Les concurrents présentés par les instituteurs et institutrices du canton d'Étampes ont été réunis à la Mairie

de cette ville, dès neuf heures et demie du matin. Les exercices ont commencé à dix heures, sous la direction et sous la surveillance des membres de la Délégation cantonale, hors la présence des maîtres et des maîtresses. Les élèves, au nombre de cent deux, ont été partagés en deux divisions: la division supérieure, composée des enfants qui n'auront pas quinze ans révolus au 1^{er} octobre 1874; la division inférieure, comprenant les enfants qui n'auront pas douze ans révolus à la même date. Chacune de ces deux divisions a fait une composition d'orthographe et une composition d'arithmétique. La division supérieure a fait, en outre, une composition d'histoire de France et une de géographie de la France. Les épreuves, entre chacune desquelles un repos a dû être accordé aux enfants, se sont prolongées jusqu'à six heures du soir. Pendant ces longues séances, les élèves ont témoigné de nouveau de l'application et de l'esprit d'ordre auxquels ils sont habitués dans nos écoles. Un prix départemental sera décerné dans chaque division et pour chacune des facultés. Les seconds prix seront offerts au nom de la Délégation cantonale. Les accessits seront limités de manière que les nominations, dans une faculté, ne dépassent pas, au maximum, le cinquième du nombre des concurrents. Il sera rendu compte de la distribution de ces prix et récompenses, avec indication des écoles auxquelles appartiennent les élèves qui les auront obtenus.

Souscription patriotique. Dimanche dernier, le Président de la Société patriotique a procédé à l'adjudication des travaux à exécuter autour du monument commémoratif élevé par souscription dans le cimetière Notre-Dame. Le devis des travaux dressé par M. Letavernier, architecte, s'élevait à 4,378 fr. » c. M. Langlois, entrepreneur, ayant fait le plus fort rabais (46 0/0), a été nommé adjudicataire. A reporter... 4,378 fr. » c.

Report... 4,378 fr. » c. Ce rabais donne sur le devis une bonification de... 220 48 Reste... 4,157 fr. 52 c.

Les diverses souscriptions recueillies ayant produit 4,315 fr. 50 c., après l'achèvement des travaux, il devra rester en caisse... 457 fr. 98 c. La souscription étant close, M. Nargassies, Président de la Société, a l'honneur de remercier Messieurs les Souscripteurs qui ont bien voulu répondre à son appel. Aussitôt après l'achèvement complet des travaux, le monument sera mis aux soins de la Ville et la Société patriotique aura la satisfaction de se retirer après avoir accompli complètement l'œuvre qu'elle avait entreprise. Signé: NARGASSIES.

Comice agricole de Seine-et-Oise.

Le concours du Comice agricole de Seine-et-Oise a eu lieu dimanche dernier à la ferme de Mosuil, commune de Baulne, à une petite distance de La Ferté-Alais. A quatre heures les jurys avaient terminé leurs opérations, et sous une vaste tente commençait la distribution des récompenses. Au bureau sont venus s'asseoir M. Pluchet, président du Comice, ayant à ses côtés M. le Préfet, M. le Duc d'Ayen et Decaerville, vice-présidents, Lecoq, secrétaire de la Société d'agriculture de Versailles, Richard de Jouvance et Pasquier, secrétaires du Comice, J. Godefroy, rapporteur des prix culturels, etc. M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, a prononcé un discours qui a été couvert par les applaudissements de l'assemblée. Après la distribution, près de trois cents personnes prenaient place au banquet où n'a cessé de régner la plus franche cordialité.

— Madame, dit-elle, c'est M. Pillage, M. Bombardement, vous savez bien ? — Ah ! oui, M. Dubois, répondit Francia, en souriant de l'ébahissement de Marcel. Pourquoi cette carte ? je n'avais pas défendu la porte. — C'est vrai, madame; mais, depuis le siège de Paris, chaque fois que M. Dubois sortait d'ici, je vous voyais toutes les deux si effrayées de ses mauvaises nouvelles que, ma foi ! je lui ai dit tout à l'heure que ces dames n'y étaient pas. — Et vous avez bien fait, répondit Francia. Quand Juliette fut partie, Francia dit à Marcel : — Ce M. Dubois est un alarmiste, qui ne se contente pas des malheurs de la France; il se plaît encore à les exagérer, pour désespérer les pauvres femmes qui l'écoutent. Quand on nous a annoncé que les Prussiens allaient entrer à Dieppe, M. Dubois est accouru halebant, pour nous dire qu'on allait piller la ville, massacrer les habitants. C'était très-rassurant, comme vous le voyez. Aux premières nouvelles du bombardement de Paris, qui nous épouvantait assez, il est venu nous dire que dans quelques heures Paris serait réduit en cendres. Il a pour spécialité d'annoncer la destruction, le meurtre, l'incendie, et tout ce qui concerne son métier d'alarmiste ! Il nous fait mal, il nous irrite. Il a des arguments à bombes foudroyantes, des phrases mitraillées, des nouvelles qui vous bombardent le cœur ! Nous l'avons surnommé M. Pillage, M. Bombardement, selon la circonstance. Dans ces temps de malheur, on se laisse si vite influencer par la première personne qui vous parle : on dirait qu'on fait la chaîne pour se passer de cœur en cœur la terreur ou l'espérance. M.

Report... 4,378 fr. » c.

Ce rabais donne sur le devis une bonification de... 220 48

Reste... 4,157 fr. 52 c.

Les diverses souscriptions recueillies ayant produit 4,315 fr. 50 c., après l'achèvement des travaux, il devra rester en caisse... 457 fr. 98 c.

La souscription étant close, M. Nargassies, Président de la Société, a l'honneur de remercier Messieurs les Souscripteurs qui ont bien voulu répondre à son appel. Aussitôt après l'achèvement complet des travaux, le monument sera mis aux soins de la Ville et la Société patriotique aura la satisfaction de se retirer après avoir accompli complètement l'œuvre qu'elle avait entreprise.

Signé: NARGASSIES.

Comice agricole de Seine-et-Oise.

Le concours du Comice agricole de Seine-et-Oise a eu lieu dimanche dernier à la ferme de Mosuil, commune de Baulne, à une petite distance de La Ferté-Alais.

A quatre heures les jurys avaient terminé leurs opérations, et sous une vaste tente commençait la distribution des récompenses. Au bureau sont venus s'asseoir M. Pluchet, président du Comice, ayant à ses côtés M. le Préfet, M. le Duc d'Ayen et Decaerville, vice-présidents, Lecoq, secrétaire de la Société d'agriculture de Versailles, Richard de Jouvance et Pasquier, secrétaires du Comice, J. Godefroy, rapporteur des prix culturels, etc.

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, a prononcé un discours qui a été couvert par les applaudissements de l'assemblée.

Après la distribution, près de trois cents personnes prenaient place au banquet où n'a cessé de régner la plus franche cordialité.

— Madame, dit-elle, c'est M. Pillage, M. Bombardement, vous savez bien ?

— Ah ! oui, M. Dubois, répondit Francia, en souriant de l'ébahissement de Marcel. Pourquoi cette carte ? je n'avais pas défendu la porte.

— C'est vrai, madame; mais, depuis le siège de Paris, chaque fois que M. Dubois sortait d'ici, je vous voyais toutes les deux si effrayées de ses mauvaises nouvelles que, ma foi ! je lui ai dit tout à l'heure que ces dames n'y étaient pas.

— Et vous avez bien fait, répondit Francia. Quand Juliette fut partie, Francia dit à Marcel :

— Ce M. Dubois est un alarmiste, qui ne se contente pas des malheurs de la France; il se plaît encore à les exagérer, pour désespérer les pauvres femmes qui l'écoutent.

— Quand on nous a annoncé que les Prussiens allaient entrer à Dieppe, M. Dubois est accouru halebant, pour nous dire qu'on allait piller la ville, massacrer les habitants.

— C'était très-rassurant, comme vous le voyez. Aux premières nouvelles du bombardement de Paris, qui nous épouvantait assez, il est venu nous dire que dans quelques heures Paris serait réduit en cendres.

— Il a pour spécialité d'annoncer la destruction, le meurtre, l'incendie, et tout ce qui concerne son métier d'alarmiste !

— Il nous fait mal, il nous irrite. Il a des arguments à bombes foudroyantes, des phrases mitraillées, des nouvelles qui vous bombardent le cœur !

— Nous l'avons surnommé M. Pillage, M. Bombardement, selon la circonstance.

— Dans ces temps de malheur, on se laisse si vite influencer par la première personne qui vous parle : on dirait qu'on fait la chaîne pour se passer de cœur en cœur la terreur ou l'espérance.

A la fin du repas, M. Pluchet a porté le toast suivant :

Mesdames, Messieurs,

En me conformant à nos traditions, je viens vous proposer le toast à l'agriculture, à sa prospérité, à ses progrès, aux succès des agriculteurs qui contribuent si puissamment à la prospérité générale de l'Etat. La bonne agriculture c'est l'abondance des récoltes, c'est l'abondance du travail, c'est l'activité imprimée à toutes les branches de l'industrie, c'est le ressort essentiel du commerce; en un mot, ce que disait Sully du temps de Henri IV est vrai de nos jours comme alors : Tout fleurit dans un état où fleurit l'agriculture. Buvois donc aux progrès de l'agriculture. Au point où sont parvenues les sciences d'applications, maintenant que la chimie a découvert et nous fournit ces précieux engrais qui secondent si bien l'action des fumiers toujours produits en quantité insuffisante, maintenant que la mécanique a inventé et perfectionné chaque jour ces nombreux instruments qui adoucissent et multiplient le travail des bras, le progrès agricole ne doit plus s'attarder nulle part, il peut et il doit suivre sa marche avec assurance.

Les succès obtenus par ceux qui ont fait une sage application des principes de la science, sont un puissant encouragement pour ceux qui sont entrés dans la voie des améliorations éclairées par ces bons exemples et guidés par la pratique. Pratique avec science, progrès avec prudence, belle devise, heureuse union. N'oublions pas cependant qu'elle a besoin d'être fondée par le capital, car pour l'agriculture comme pour la guerre, l'argent c'est le nerf du succès. Puissent nos réunions contribuer de plus en plus à la démonstration pratique de ces vérités, et développer de plus en plus les rapports entre les hommes intelligents qui peuvent apporter dans notre industrie les conditions de sa prospérité. Puissent nos encouragements contribuer à diriger leurs efforts vers ce but, et indiquer à de nouveaux émules que la variété des conditions agricoles ouvre à tous un vaste champ d'application où chacun peut exercer son activité, son intelligence et ses capitaux avec profit, car la terre n'est pas ingrate, elle rend en proportion de ce que l'on lui donne; ne lui marchandons pas les soins, les façons et les engrais, elle nous récompensera largement de nos avances.

Il est des professions plus avantageuses que l'agri-

pondez pas, monsieur. Il est mort ! répéta la pauvre femme, qui attendait un mot d'espoir.

Marcel garda le silence; mais l'émotion était trop vive pour son cœur si tendre et si bon; il se couvrit le visage de ses mains et éclata en sanglots.

La réponse n'était que trop éloquent.

Francia resta comme érasée par le désespoir. Elle répéta d'un air égaré : Mort ! comme si cette horrible mot n'arrivait pas tout de suite jusqu'à son intelligence. Tout son corps n'était qu'un tremblement, elle devenait pâle comme une statue de marbre et ne pouvait pas trouver de larmes; enfin elles éclatèrent.

— Mort ! répéta-t-elle, en se rendant bien compte cette fois de l'horrible signification de ce mot. Et c'était cela que vous veniez nous apprendre !... Oh ! monsieur, quel mal vous nous faites !

— Ce n'est pas moi qu'il faut accuser, madame, répondit le pauvre Marcel; c'est cette horrible guerre. Si j'avais pu donner ma vie pour racheter celle de Richard, je l'aurais fait sans regret. Personne ne m'aime moi.

La jeune veuve ne voulut s'épargner aucune torture; elle se fit raconter la mort de son mari, et voulut en connaître jusqu'aux moindres détails. Marcel eut soin de les adoucir, passa vivement sur ceux qui étaient trop cruels, puis il lui remit les deux photographies que l'on avait trouvées sur le corps de Richard.

En voyant que son pauvre mari s'était souvenu d'elle jusqu'au dernier moment, elle eut un nouvel accès de désespoir, ses sanglots redoublèrent; mais, au milieu de sa douleur, elle dit tout à coup :

— Ma belle-mère va m'entendre; la vérité va la tuer... tirez les portières, étouffez le bruit.

Feuilleton de l'Abeille DU 13 JUIN 1874.

UN ROMAN DE FAMILLE EN 1871.

VI M. DUBOIS L'ALARMISTE.

Le lendemain de son installation chez M^{me} de Sorbay, Marcel était assis dans le salon, tandis que Francia, placée près d'une fenêtre, travaillait à ses pantoufles de tapisserie, qu'elle destinait à Richard, pour le reposer sans doute des fatigues de la guerre.

— Avez-vous été ce matin vous promener sur notre belle plage ? dit-elle à Marcel.

— Oui, madame; mais malheureusement il y a trop de Prussiens, ils me gâtent la mer. Quand ce matin ils sont partis pour leur exercice et que, de ma chambre, j'ai entendu leurs pas lourds, il m'a semblé qu'ils marchaient sur le cœur de la France. Leur fanfare joyeuse et insultante m'a fait mal; il s'y mêlait les gémissements de la patrie.

— Horrible guerre ! dit Francia.

— Oh ! oui, répondit-il, elle a fait bien des victimes... elle m'a enlevé mes plus chers amis. Il se sentait plus résolu que la veille; il allait continuer, lorsque la femme de chambre entra, une carte à la main.

Culture peut-être, plus brillante sans doute, plus séduisante surtout, par l'attrait du milieu où elles s'exercent; mais il n'est pas de métier plus sûr lorsqu'il est conduit avec prudence; il n'est pas qui place l'homme dans une condition plus favorable pour faire le bien avec discernement, pour exercer la charité efficace par le travail. Dans notre métier, l'homme associe sa compagnie à son entreprise, elle en partage les travaux; son économie dans le ménage, son exactitude dans la comptabilité, son active surveillance dans les services intérieurs de la ferme, grandissent sa tâche, et lui donnent une part importante dans le mérite d'une fortune laborieusement acquise. Dans notre métier, les fils succèdent aux pères après les avoir aidés, et il n'est pas rare de voir la même terre cultivée pendant plusieurs générations par les membres d'une même famille. Cela n'est pas rare, mais c'est toujours exemplaire, car c'est ainsi que l'homme s'attache au sol et à la patrie. Enfin, dans nos travaux de chaque jour, dans nos fatigues, dans nos épreuves, car chaque métier a les siennes, lorsque nous ouvrons le sein de la terre par la charrue, comme lorsque nous lui confions nos semences, nous élevons instinctivement notre pensée un peu plus haut; elle y rencontre le doux rayon de l'espérance où l'âme s'épanouit, s'épure, se retrempe et raffermi nos forces pour l'accomplissement de nos devoirs.

Tout cela, Messieurs, avec le travail fortifiant des champs, avec la santé, avec la paix du cœur, avec la vie de famille, avec les douces joies du foyer domestique, n'est-ce pas l'élément et l'aliment de la vie agricole, vie calme et exempte de passions, n'est-ce pas l'élément et l'aliment des sentiments qui font les bons citoyens. Honneur donc à la profession qui donne de si bons fils à la Patrie, honneur à l'agriculture!

À la suite de ces paroles entraînant qui ont vivement impressionné l'auditoire, M. le Préfet a pris la parole.

Après avoir rappelé quels services avait rendu le Comité agricole dans le département de Seine-et-Oise, pour l'aider à réparer les immenses désastres de la guerre, M. Limbourg a porté un toast à ce Comité et à son honorable président, dont chacun apprécie la science éclairée comme agriculteur, et le zèle infatigable dans le soin des intérêts qui lui sont confiés.

Les malheurs éprouvés par le département de Seine-et-Oise, amènent M. le Préfet à parler de la paix si nécessaire à l'agriculture et dont l'absence nécessite le fait plus que jamais sentir. Cette paix doit être l'apanage des habitants de la campagne; n'est-elle pas promise par l'Évangile aux hommes de bonne volonté, et ne sont-ils pas par excellence des hommes de bonne volonté ces braves et modestes serviteurs du pays, qui consacrent, quand il le faut, leur sang à le défendre et leurs bras à le nourrir. Aussi ne saurait-on trop redire combien ils sont dignes de la prospérité qui, grâce à leur incessant labeur, se répand dans toutes les campagnes. Qu'à l'abri de cette prospérité, ils élèvent dans le calme une génération loyale et vigoureuse qui, pleine des justes notions que donnent les grandes idées religieuses et l'amour de la patrie, prépare, pour cette France que nous aimons tant, tout un avenir de prospérité et de grandeur morale que lui trace le progrès.

Messieurs, dit en terminant l'orateur, vous avez tous deviné ma pensée, cette pensée que je fis dans tous les cœurs: Buvez à la Patrie!

Cette improvisation chaleureuse et ces paroles émues ont été couvertes d'applaudissements unanimes.

Bibliographie.

Le Cabinet historique a publié, dans son dernier numéro de l'année 1873, une *Étude biographique et bibliographique* sur D. BASILE FLEUREAU et ses *Antiquités d'Étampes*, due à la savante plume de notre compatriote M. E. Dramard. Ce travail qui devait, suivant l'auteur, servir d'introduction à la nouvelle édition des *Antiquités d'Étampes* qui avait été projetée par M. Henry de la Bigne, ne nous apprend rien de neuf sur l'existence de D. Fleureau, il est surtout une critique judicieuse de l'ouvrage de notre savant Barnabite, dont M. Dramard fait ressortir tous les mérites sans dissimuler les incorrections dont nous avons déjà dit quelques mois dans l'*Abéille* du 7 mars dernier.

Le secret fut recommandé aux domestiques, que Marcel avait appelés pour la secourir. Franca résolut de ne rien dire encore à la pauvre mère, de la préparer lentement, progressivement; puis elle alla s'enfermer dans sa chambre, pour pleurer à son aise.

Une heure après, elle sortait pour aller faire ses tristes emplettes de deuil; elle entra chez les marchands, qui la connaissaient tous.

Dans la vie de province, un lien général unit tous les habitants. À Paris, dès qu'on met un pied dans la rue, on devient un étranger parfaitement indifférent à tous les passants. Si l'on avait la maladresse de se faire écraser en traversant le boulevard, on serait tout simplement transporté chez un pharmacien, pendant que les badauds regardaient aux vitres de la boutique pour se distraire un peu; ensuite on serait porté à la Morgue si l'on n'avait pas sa carte sur soi.

Mais à Dieppe, on se connaît, on s'intéresse les uns aux autres. Les marchands savent qui vous êtes; ils ne vous font pas choisir un modèle de tapisserie sans y joindre quelques bonnes et gracieuses paroles; ils ne vous vendent pas un livre sans causer avec vous, sans vous demander si avez reçu les nouvelles attendues; ils ne coupent pas un mètre d'étoffe sans y ajouter la bonne mesure de quelques mots sympathiques sur vos inquiétudes, sur vos chagrins. On comprendra, d'après cela, combien Franca fut accablée de questions quand elle vint acheter ses noirs étoffes de laine et son funèbre voile de veuve.

Elle raconta en pleurant que son mari était mort à la bataille du Mans, et que M^{me} de Sornay ignorait encore qu'elle avait perdu son fils.

D'après une note de cette étude, il semblerait qu'il dépendait de nous de publier sur D. Fleureau des documents que l'*Abéille* a annoncé avoir été recueillis par une personne notable de la ville.

Lorsque nous avons annoncé cette nouvelle, nous connaissions l'existence de ces documents, mais nous n'en avions pas en communication; c'est tout récemment seulement qu'un de nos amis a pu prendre connaissance de ces documents, et nous fournir la date, que nous avons indiquée dans l'*Abéille* du 9 mai dernier, des premiers vœux de D. Fleureau.

Le renseignement publié par l'*Abéille* dans ce numéro est tiré d'un ouvrage imprimé à Rome en 1836 dont nous avons donné le titre et que nous devions supposer être connu de M. Dramard; dans cet ouvrage notre auteur est désigné sous le nom de D. BASILE FLEUREAU, mais c'est bien l'auteur des *Antiquités d'Étampes*.

Il est regrettable que M. Dramard n'ait pas fait imprimer séparément son intéressante Notice sur l'ouvrage de D. Fleureau; nous faisons des vœux pour qu'il en fasse une seconde édition qu'il pourra compléter à l'aide des renseignements que fournit l'ouvrage d'UNGARELLI, ouvrage qui lui donnera aussi l'explication du silence de D. Fleureau sur le siège de 1632.

**LA TRAHISSE
OU LES MARTYRS D'ETAMPES.**
Poème par le S^r ROCQUET.

(Tous droits de reproduction réservés.)
(Suite.)

Après deux ou trois jours de prison assez rude
Les juges irrités les firent appeler;
On les interrogea, leur zèle seut parler
Pour l'honneur d'un dieu seul contre une multitude;
Les offres de grands biens, de charges, et d'emplois
Leur plurent moins encor que les deux autres fois,
Ils rejetèrent loin cette amorce mondaine.
La faveur du chrétien passe toute faveur,
On vint à la menace, elle fut aussi vaine,
Tant est forte la soif d'aller à son sauveur.

On n'est pas satisfait, on en veut d'avantage.
On mène nos captifs devant un Jupiter.
Dans l'espérance que ce dieu les peut épouvanter,
Si, les genoux à terre, ils ne luy font hommage;
Ce fut là qu'invoquant le monarque des cieux,
Loin de les adorer, ils blâmèrent les dieux,
Pour ne connoître enfin qu'une divine essence.
La piété s'accrut en cette occasion,
Plusieurs instruits par là changèrent de créance,
Et l'orgueilleux payen vit sa confusion.

Dulcibus alors, avecque l'autre juge,
Conclut qu'il étoit temps de leur cster le jour:
Qu'est-ce qui pouvoit plus contenter leur amour,
Qu'un pas qui les portoit au lieu de leur refuge?
Les bourreaux préparés s'en saisissent d'abord;
Avec ses chers enfants Prodie marche à la mort,
Leur remplissant de force et l'âme et la mémoire.
Après avoir eu part aux pénibles travaux,
Il étoit de raison qu'il eût part à la gloire,
Les suivist dans les biens, ainsi que dans les maux.

Tous quatre sont conduits hors des murs d'Aquilee;
Dans l'endroit destiné pour répandre leur sang;
Comme on avoit encor du respect pour le rang,
Des enfans d'une source en grandeurs signalée;
Le prestre est condamné le premier à souffrir,
On le bat, on l'outrage, on le presse d'offrir
Des vœux et de l'encens aux déitez payennes;
Il refuse, on l'assomme, et chaque place en luy,
Est une voix qui crie à ces âmes chrétiennes,
D'affronter le trépas sans crainte et sans ennuy.

Ce généreux vieillard meurt enfin à leur veüe,
L'objet, quoique sanglant, ne les peut émouvoir,
Rien ne brise les nœuds de leur premier devoir
Plus on tente leur foy, moins elle diminue.
Ils ne veulent plus vivre après leur maître mort,
Joyeux de l'imiter, ils font voir leur transport,
Et, pour l'accompagner, se mettent en prières.
On leur donne le temps d'exhaler en soupirs,

Pendant ce temps, M. Dubois l'alarmiste errait par la ville. Il avait été flairer les dépêches écrites devant l'Hôtel-de-Ville, puis devant la sous-préfecture, rue d'Écosse, et il n'avait rien vu de nouveau. On était aux premiers jours de mars; les Prussiens, selon la convention faite, avaient déjà mis leurs gros pieds à Paris, puis s'en étaient retirés sans mettre la ville en feu, comme M. Dubois l'avait prédit cent fois.

M. Dubois était assurément trop bon Français pour ne pas être heureux que Paris ne fût pas réduit en cendres; cependant, sans qu'il s'en rendit compte, il lui semblait qu'il lui manquait quelque chose. Il souffrait d'une mauvaise nouvelle rentrée, et il marchait la tête basse, comme un alarmiste décontenancé.

Il avait pris la Grande-Rue et venait d'arriver à la plage du Puits-Salé, lorsqu'il aperçut la femme d'un notaire de la ville, qui venait à lui toute émue:

— Ah! monsieur Dubois, lui dit-elle, monsieur Dubois!... quel malheur!

— Hein?... un malheur... Qu'est-ce donc, madame?

— Ce pauvre M. Richard de Sornay, le fils de cette excellente M^{me} de Sornay...

— Eh bien?

— Eh bien, M. Richard de Sornay qui, comme vous le savez, était capitaine, a été tué à la bataille du Mans.

— Se pourrait-il? cela ne m'étonne point; j'avais toujours prédit qu'il n'en reviendrait pas. Mais comment savez-vous cela?

— Je viens de l'apprendre à l'instant par le contrôleur des contributions, que j'ai rencontré rue de la Barre; il le tenait de la femme de notre médecin, qui

Mais en soupirs si doux au père des lumières,
Que, pour les exprimer, il faudroit leurs désirs.

« Toy qui, pour être aimé, nous as donné la vie,
« En nous regrettant de l'eau de tes larmes,
« Pour la mort qu'on nous offre accepte nos larmes,
« Protège, qui te possède, augmente notre envie.
« Retire-nous, ô Dieu, par ta seule bonté,
« De ce mortel séjour à l'immortalité,
« Et daigne pardonner à ce peuple idolâtre.
« Esclaire son esprit, montre à tous ces payens,
« Que c'est nous élever, que vouloir nous abattre,
« Et, pour un peu de mal, nous coubler de biens. »

Cette ardente oraison est à peine achevée,
Qu'ils présentent le col au glaive du bourreau:
Mais, ô rare prodige! ô miracle nouveau!
De lait, au lieu de sang, la terre est abreuvée.
Un feu mystérieux, une sainte chaleur
Avait par sa cuisson donné ce couleur,
Pour témoigner à tous leur extrême innocence.
Admirons en ses faits la sagesse d'en-haut
Et disons qu'il n'est rien d'égal à la puissance
De qui, quand il luy plaist, travaille sans défaut.

FIN.

NOTA. — Le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, d'après lequel nous avons reproduit ce petit poème, paraît être en entier de la main de l'auteur lui-même. Il a appartenu au marquis de Paulmy, grand seigneur du XVIII^e siècle, qui a publié en collaboration avec Constant d'Orville les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*.

La signature de Roquet apposée au bas de la dédicace, n'est pas précédée de l'initiale P qui lui donne l'*Essai de Bibliographie étampoise*.

Étampes en 1616.

(Suite. — Voir l'*Abéille* des 14 et 28 septembre 1872.)

Dans ses études agronomiques sur les Géorgiques de Virgile (1), M. Bossou rapporte que, pendant sept ou huit siècles, on cultiva la vigne en France dans des contrées où on ne la voit plus, dans le pays de Caux, par exemple, aux environs de Caen, à Corbie-en-Artois, et même en Belgique, où Louvain se glorifiait de ses vendanges. « Il serait curieux, ajoute-t-il, de connaître les causes auxquelles il faut attribuer la disparition de la vigne dans ces contrées. » Les causes de cette disparition sont bien simples; Virgile nous les fait pressentir, nos aïeux avant de planter la vigne en Beauce ont négligé de consulter la nature du terrain, ils n'ont pas songé que chaque terroir a son fruit auquel il se conçoit; ils n'ont pas su appliquer le précepte que Virgile avait posé dans ses Géorgiques:

« Nec vero terra ferre omnes omnia possunt. »

Notre sol, excellent pour produire du blé, est impropre à la culture de la vigne, joignez à cet inconvénient le voisinage d'une vallée étroite et humide, dans laquelle, chaque année, les brouillards sont funestes aux plantes; et enfin l'exposition peu favorable à la vigne des coteaux sur lesquels il croit possible de la cultiver. Nos rois étaient probablement plus clairvoyants que leurs sujets, lorsque, par leurs ordonnances, ils entravaient dans certains pays la culture de la vigne.

et ces malheureux Rois,
Dont on dit tant de mal, ont du bon quelquefois (2).

Il n'y a pas lieu de s'étonner que, par un règlement de Louis VII, rapporté par D. Fleureau (*Antiquités d'Étampes*, p. 111), il n'ait permis qu'un temps de la vendange de vendre du vin d'Étampes à ceux qui en faisaient le commerce (*nullo emat circum Stampis, ad rotendum in eadem villa, nisi tempore vindemiae*). Louis VII pensait que, comme le vin de Toul, le vin d'Étampes ne valait pas le charroi. Il savait aussi que la Beauce produisait du blé excellent et en abondance, « accusa la nonnue Beausse, parce qu'elle est belle en ses bleds. » François Lemaire, *Antiquités d'Orléans* et il comprenait toute l'importance que présen-

(1) Paris, A. Lévy, 1869, un vol. in-18 anglais.
(2) Andrieux.

P'avait appris chez le marchand de nouveautés, où la jeune veuve de ce pauvre Richard de Sornay venait d'acheter son deuil.

— Quel événement! dit M. Dubois, quel événement!

— Et la mère, monsieur, la mère qui ne sait rien encore et qui croit que son fils va revenir!

— Elle ne sait rien! s'écria M. Dubois. Il est impossible qu'elle ignore plus longtemps un pareil malheur; elle sera fière d'apprendre que son fils a eu l'honneur de mourir pour la patrie.

— Mais sa douleur n'en sera pas moins grande: s'il est mort pour la patrie, il est mort aussi pour elle.

— Il faut qu'elle s'y résigne. À l'époque où nous vivons, les femmes doivent s'armer de courage, dit M. Dubois qui parlait toujours de courage et qui s'était caché dans une cave quand les Prussiens avaient fait leur entrée à Dieppe, le 9 décembre 1870.

— Mais personne n'osera lui apprendre un pareil malheur!

— Eh bien, ce sera moi qui lui apprendrai, dit M. Dubois en prenant une pose héroïque; je cours chez elle.

— Mais, monsieur... monsieur... ne lui dites pas cela brusquement... vous allez la tuer!

Mais M. Dubois était déjà loin. En un instant, il fut chez M^{me} de Sornay.

Il avait un air si fatal, si funèbre, que la femme de chambre, lui dit du plus loin qu'elle l'aperçut:

— Madame n'y est pas.

— Ces dames sortent donc toute la journée aujourd'hui? répondit M. Dubois. Eh bien, donnez-moi une plume et de l'encre.

tail, pour l'approvisionnement de Paris, cet heureux voisinage.

On peut, par ce que nous avons dit précédemment, facilement se rendre compte de la disparition de la culture de la vigne à Étampes, essayons donc, maintenant, de dénouer les pages enfumées de notre vieux registre, interrogeons-les, et voyons ce que ces pages nous apprennent de la culture de la vigne, à Étampes, en 1616, des industries qui s'y exerçaient, et de quelques habitants de la ville dans ces temps déjà reculés.

Nous l'avons déjà constaté, notre registre comprend trois parties distinctes:

La première partie constate la *Perception des recettes faites des cens dubs par chacun an, au jour saint Jean-Baptiste*; c'est le rôle des maisons et masures payant un cens au prieur de Saint-Pierre; cette première partie accuse cinquante-six censitaires qui, à l'exception de deux ou trois, habitaient les maisons imposées; un petit nombre aussi payait le cens sur deux maisons. Ces maisons, dont quelques-unes comprenaient en même temps une grange, un jardin et même de la vigne, étaient toutes situées dans le faubourg Saint-Pierre. Il résulte du dénombrement que nous avons fait, que le prieur de Saint-Pierre percevait le cens, dans la grande rue, sur vingt-huit maisons; dans la rue de la Boucherie, sur treize maisons et sur une grange; dans la rue du Faubourg (sans doute la rue du Sablon aujourd'hui), sur neuf maisons; dans la rue de Lavalon, sur cinq maisons; et enfin sur deux maisons à Breteuil, dont l'une était située *proche la rigne du prieuré*.

La deuxième partie constate la *perception des cens dubs par chacun an, à jour et feste de Saint-Martin d'hiver*. C'est le rôle des terres et des vignes qui devaient un cens au prieur de Saint-Pierre. Nous avons relevé avec soin la quantité, en anciennes mesures, de chaque parcelle en terre labourable et en vigne, par contrée; nous les avons converties en nouvelles mesures, et nous avons pu constater que cinquante-huit hectares quatre-vingt-huit ares quatre-vingt-quatre centiares de vignes représentaient, à cette époque, deux cent vingt-deux parcelles, tandis que soixante-un hectares sept ares dix-centiares de terre labourable ne représentaient que cent quatre-vingt-sept parcelles. Le tableau suivant donne, par contrée, le nombre de parcelles et la quantité de terrains en vignes ou en terre labourable du territoire d'Étampes, alors soumis à un cens envers le prieur de Saint-Pierre:

CONTRÉES.	TERRES LABOURABLES.		VIGNES.	
	Parcelles.	Contenances.	Parcelles.	Contenances.
Les Basties.....	67	15h. 32a. 10c.	28	8h. 17a. 19c.
Belle-Croix.....	32	13 76 65	1	3 63 76
Blanchets.....	39	9 06 47	20	7 46 05
La Bouline.....	»	» » »	25	4 97 91
Les Chalouettes.....	2	51 07 10	1	91 49
Grosse-Tête.....	1	63 83	4	3 06 42
Chanot.....	2	12 56	1	3 25 53
Groufousse.....	2	» » »	2	51 07
Mameuil.....	1	12 76	»	» »
Montaneault.....	2	38 28 95	12	57 58
Pavé Saint-Pierre.....	»	» » »	2	51 07
Petit Bordeaux.....	2	1 34 05	1	3 63 83
Perillais.....	1	62 14	»	» » »
Saint-Symphorien.....	2	18 14	13	5 28 84
Tropido.....	30	9 79 33	10	3 57 49
Coquesalles.....	4	1 46 80	13	2 93 63
Contrées diverses dont il n'a pas été possible de lire le nom.....	17	5 23 46	32	8 55 40
Total pareil...	222	58h. 88a. 84c.	187	61h. 07a. 19c.

Ces vignes et ces terres labourables, formant ensemble un total de cent dix-neuf hectares quatre-vingt-seize ares trois centiares, assujettis au cens envers le prieur de Saint-Pierre, ne représentent qu'une très-faible portion du territoire d'Étampes, dont l'étendue est, aujourd'hui, d'environ cinq mille hectares; et cependant, la quantité de terrains de notre territoire, aujourd'hui implantés en vignes, est insignifiante, comparée à la quantité des terrains de cette nature qui, en 1616, étaient soumis au cens du prieur de Saint-Pierre. Si nous avons été bien renseignés, des contrées que nous avons citées, celle des Basties et celle de Tropido seraient les seules où il existe encore, aujourd'hui, quelques vignes, mais en

Juliette lui apporta ce qu'il demandait. Il s'installa dans l'antichambre, s'assit devant une table, posa son front blême sur sa main sèche, médita pendant quelque temps et écrivit ceci:

UN ROMAN DE MADAME DE SORNAV.

« Les mères spartiates disaient à leur fils en leur remettant le bouclier: « Reviens dessus ou dessous. » Votre fils reviendra dessus si l'on se servait encore du bouclier; il vient de mourir glorieusement au champ de bataille. Personne n'ose encore vous l'apprendre; moi je crois de mon devoir de vous le dire. »

Puis il ajouta avec cette cruauté empathique des gens à grandes phrases et à petit cœur:

« Consolerez-vous, mère spartiate; il est beau de se dire que l'on a offert son fils en sacrifice à la patrie. »

Il cacheta sa lettre avec soin, la remit à Juliette, et, tout fier de ce qu'il avait fait, sortit d'un air digne et superbe.

M^{me} de Sornay avait entendu du bruit; elle sonna.

— Qu'est-ce donc? demanda-t-elle à Juliette.

— Ce sont des lettres, madame.

— J'ai cru que c'était une visite.

— C'était encore M. Dubois, qui venait pour la seconde fois de la journée. Je sais que madame ne l'aime pas; je lui ai dit qu'elle était sortie; alors il a écrit cette lettre.

— Une lettre de M. Dubois, dit M^{me} de Sornay en la prenant, cela ne doit pas être fort intéressant.

quantité bien moindre que celle des vignes de ces contrées qui, en 1616, payaient un cens au prieur de Saint-Pierre. Si, d'un autre côté, nous comparons le total des terrains implantés en vignes, soumis au cens du prieur de Saint-Pierre (cinquante-huit hectares quatre-vingt-huit ares quatre-vingt-quatre centiares, à celui des terres labourables se trouvant dans la même condition (soixante-un hectares sept ares dix-neuf centiares), nous arrivons à cette conclusion, assurément exagérée, qu'en 1616, près de la moitié du territoire d'Etampes était cultivée en vignes. — Dans tous les cas, on peut raisonnablement en conclure, qu'à cette époque, le vignoble d'Etampes était très-considérable. N'omettons pas encore de constater que ces cent dix-neuf hectares quatre-vingt-huit ares trois centiares de terres et vignes, en quatre cent neuf parcelles, étaient répartis entre cent soixante-neuf censitaires; et, dans la suite de notre travail, lorsque nous donnerons la liste des vigneronniers qui figurent dans les censitaires du prieur de Saint-Pierre, le lecteur comprendra notre conclusion, aujourd'hui surtout qu'il n'existe plus, à Etampes, un seul individu faisant sa profession de l'art de cultiver la vigne. Ajoutons encore que Lamy, le commentateur de la Coutume d'Etampes, dit, que de son temps, il y avait à Etampes des pressoirs montés sur des brouettes qui étaient tirées par les rues avec un cheval, et que les charpentiers avaient la spécialité de cette industrie. Ces pressoirs, sans doute, étaient bien primitifs, mais leur existence à Etampes prouve qu'on y faisait du vin, en assez grande abondance pour procurer des bénéfices à un certain nombre d'habitants, dont le métier était d'aller pressurer les raisins à domicile. Le commentateur de Lamy, sur la Coutume d'Etampes, a été imprimé en 1720, après le décès de l'auteur; cet ouvrage a pu être écrit de 1700 à 1720, c'est dans cette période qu'on peut placer l'existence, à Etampes, de ces pressoirs ambulants.

Le règlement de Louis VII, que nous avons déjà cité, fixait les droits de pressurage à un demi-septier; « aujourd'hui (dans le courant du dix-septième siècle), dit Dom Fleureau, on paie le pressurage à la jalee. » Louis VII, ni Dom Fleureau ne disent de quelle quantité de vin on devait payer le droit.

L'une des contrées que nous avons citées dans le tableau ci-dessus, est nommée Mamouillo. Ce nom, vraisemblablement, est un souvenir de *Mammulus*, grand serviteur de Dieu, dit D. Fleureau, qui fut le premier supérieur d'un monastère fondé à Auzay-sur-Aisne, par Leodeboldus, abbé de Saint-Aignan, d'Orléans, et qu'il dota de grandes propriétés qu'il avait acquises, à Etampes, d'une nonne Albane.

La troisième partie de notre registre comprend l'état des censés d'Etampes, par chacun an, au jour de Saint-Martin d'hiver, de plusieurs héritages situés et assis es-encirons de Saint-Martin, faub. d'Etampes.

Cette partie du registre accuse seulement vingt-neuf censitaires, habitants, la plupart le quartier Saint-Martin ou le hameau du Petit-Saint-Mars.

Les héritages soumis à ce cens étaient tous situés dans le voisinage de l'église Saint-Martin et seulement dans deux contrées, savoir :

Aux Bougris (nous pensons que c'est la contrée appelée aujourd'hui les *Bergeries*) : vingt-cinq ares cinquante-trois centiares, en deux parcelles, de terre et vigne; et, à la Cour-des-Damoiselles, six hectares soixante-trois ares quatre-vingt-onze centiares, en vingt-huit parcelles, de terre; au total : six hectares quatre-vingt-neuf ares quarante-quatre centiares.

Nous avons lu quelque part, sur cette cour des damoiselles, une légende que le défaut de mémoire nous empêche de donner aujourd'hui.

(A suivre.)

Assainissement des cabinets d'aisances.

La Compagnie du chemin de fer de Lyon se préoccupait depuis longtemps des moyens d'assurer d'une manière complète la désinfection des cabinets d'aisances, dans ses gares. Jusqu'alors les moyens employés se réduisaient à l'emploi de désinfectants qui sont coûteux. A la suite d'expériences nombreuses, la Compagnie est arrivée à obtenir, par un nouveau mode de

ventilation, un assainissement complet. Le procédé de la Compagnie consiste à établir une chambre noire dans l'épaisseur du mur des cabinets, exposé au midi, et à faire passer le tuyau d'aérage dans cette chambre noire. Le soleil produit la ventilation pendant le jour, et, si le temps est couvert ou pendant la nuit, un bec de gaz ou tout autre appareil d'éclairage placé dans le tuyau d'aérage remplit l'office du soleil.

Ainsi le soleil produit à la fois le mal et son remède, l'infection et la désinfection, et la chambre noire qui engendre les mystères de la photographie, accomplit encore ici des prodiges.

Voici les termes dans lesquels l'inspecteur des approvisionnements de la voie rend compte d'une expérience faite dans la gare de Voiron :

« Un bec de gaz a été disposé dans un tuyau d'aérage de 0^m40 de diamètre, se prolongeant à 1 mètre de hauteur au-dessus du toit.

« Avant l'allumage du bec de gaz, les ailettes d'un anémomètre très-sensible, placé à l'extrémité du tuyau, restèrent immobiles, bien que l'odeur fût très-forte; mais le gaz étant allumé, l'anémomètre indiqua successivement les vitesses de 0^m85 et 4^m, dix minutes après l'éclairage.

« Cette vitesse de 4^m correspondait à un débit de 459 mètres cubes par heure. La fosse avait 56 mètres cubes; l'air était donc renouvelé huit fois par heure, ventilation plus que suffisante.

« Cet air aspiré arrivait dans les fosses par les sièges, après avoir ventilé l'intérieur des cabinets. Aussi, bien qu'au moment de l'expérience les sièges fussent très sales, toute odeur cessa immédiatement après l'allumage du gaz. »

On peut utiliser comme force motrice la chaleur du soleil, qui présente cet avantage de donner une ventilation d'autant plus énergique que le dégagement des odeurs est plus intense.

Voici la disposition qu'on a essayée à Voiron :

Sur le mur des cabinets exposé au midi, on a percé une fenêtre de 1^m 50 de hauteur et de 0^m 70 de largeur; cette fenêtre a été fermée par un châssis vitré; en arrière, avec des briques de champ, on a construit une chambre, noircie à l'intérieur, de 0^m 30 de profondeur environ.

Au bas de cette chambre débouchait le tuyau d'aérage, de 0^m 30 de diamètre; un autre tuyau vertical, de même diamètre, partait du plafond de la chambre, et débouchait au-dessus du toit.

On comprend qu'avec cette disposition, aussitôt que le soleil brille, ses rayons échauffent fortement l'air de la chambre noire, et immédiatement le tirage s'y produit comme dans une cheminée.

L'addition de l'appareil dit *guente de loup*, sur l'extrémité supérieure du tuyau d'aérage, fait concourir, en outre, le vent à la ventilation.

Les fenêtres par lesquelles les appareils servant à l'éclairage sont introduits dans la chambre noire doivent fermer hermétiquement, sous peine de diminuer le tirage.

Lorsque l'orientation du bâtiment ne se prête pas à l'établissement de la chambre obscure sur l'un des murs extérieurs, on peut placer celle-ci sur le toit.

L. M.

— L'administration vient de terminer un travail résumant les renseignements pris dans toute la France sur l'état des récoltes.

Les conclusions sont des plus rassurantes. Les céréales annoncent un rendement abondant. Les vignes ont été atteintes par la gelée dans plusieurs contrées, mais on peut compter sur une récolte atteignant les quatre cinquièmes des années ordinaires, et dont la qualité sera celle des meilleures années.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

Cette Société créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France, a tenu sa première assemblée générale, le 7 mai dernier, à l'Ecole des Chartes. Elle a voté son ré-

voulu te surprendre... Si tu l'avais vu arriver tout à coup, se jeter dans tes bras, sans que tu fusses prévenue, quelle joie, n'est-ce pas?... Je m'en faisais une fête.

— Arriver... mais qui donc?

— Richard. Notre brave Polletaise prépare sa chambre, et je croyais qu'elle te l'avait dit... Ah! si je m'étais doutée que tu ne savais rien!... ce cher enfant!... il sera ici à l'heure du souper... J'aurais voulu aller au-devant de lui, au chemin de fer; mais je suis restée pour donner des ordres et tout préparer pour son bienheureux retour.

— V'la qu'est fait, madame, dit la Faricotte d'un ton joyeux, en sortant de la chambre de Richard. J'avons frottés, nettoyés, remués les gros meubles. Juliette et Marie n'étaient pas capables d'arrangeais comme moi la chambre de M. Richard. Ces deux jeunesse-là, c'est chétif comme des crevettes.

— Oh! que c'est bon ces préparatifs du retour! s'écria M^{me} de Sornay; je n'aurais jamais cru qu'il y eût tant de bonheur dans un coup de balai.

Elle repoussa Marcel et Francia et se précipita dans la salle à manger avec une vivacité de jeune fille. Le couvert était déjà mis pour le souper, car beaucoup de familles dieppoises, fidèles aux anciennes habitudes, dînent à une heure et soupent à huit heures.

— Juliette!... Marie!... cria M^{me} de Sornay d'une voix éclatante, un couvert de plus... vite! vite! vite!... mon fils soupe avec nous ce soir.

Mais Juliette et Marie, qui savaient que Richard était mort, restaient immobiles et regardaient leur maîtresse en ouvrant de grands yeux éffarés.

— Ne la contrariez pas, leur dit tout bas Francia

glement dont nous donnons l'analyse ci-après et a élu un Conseil d'administration composé de quarante-huit personnes.

La Société vient de faire distribuer un prospectus auquel nous empruntons le passage suivant qui fera suffisamment connaître le but de la Société et son esprit :

« L'histoire de Paris et de l'Ile-de-France offre tant d'aspects divers que tous ceux qui étudient nos antiquités nationales peuvent, en restant fidèles à leur spécialité, devenir nos collaborateurs. Histoire proprement dite, archéologie, économie politique, droit public et privé, topographie, philologie, littérature et mœurs populaires, tout cela trouvera sa place naturelle dans notre publication et lui donnera un attrayant varié. La composition du premier volume est déjà assurée; il justifiera, nous osons l'espérer, la confiance de ceux qui nous auront donné leur adhésion. Nous développerons, d'ailleurs, notre programme. Nous comptons publier un jour, concurremment avec notre recueil et dans le même cadre, une collection de documents qui mettra à la portée de tous les travailleurs des trésors inestimables, et préservera à jamais ces richesses de toutes les chances de destruction qui peuvent nous les ravir. La perte récente d'une partie précieuse des archives parisiennes prouve à tous l'utilité d'une semblable entreprise. »

Cette Société qui compte déjà plus de deux cent cinquante adhésions se compose de toutes les personnes qui adhèrent au règlement, paient une cotisation annuelle de 15 fr.

Cette cotisation annuelle peut être convertie en un versement unique de 150 fr.

La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

Un Comité de publication composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier, prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, se réunit le premier jeudi de chaque mois pour enregistrer les adhésions, et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quart.

Les trois premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France ne peuvent être mis en vente. »

Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Le 19 mai dernier, le Conseil d'administration s'est réuni pour élire un Bureau, un Comité des fonds, et un Comité de publication.

Le Bureau est composé ainsi pour la première année :

Président..... DELISLE (Léopold).
Vice-Président..... GUILHERMY (le baron de).
Trésorier-Bibliothécaire..... LABORDE (le marquis de).
Secrétaire-Archiviste..... VILLET (Paul).
Secrétaire adjoint..... GIRY (Arthur).

On devient membre de la Société en envoyant au Secrétaire de la Société M. Paul Villet, son adhésion aux Statuts et l'engagement de verser la cotisation annuelle.

avec un profond soupir. Vous voyez bien qu'elle est folle.

La Faricotte, qui était à côté d'elle, entendit ces derniers mots; elle apprit en même temps la mort de Richard, qu'elle ignorait, et, comme elle était aussi expansive dans sa douleur que dans sa joie, elle ne put retenir un grand cri.

— Qu'as-tu donc? demanda M^{me} de Sornay.

— Oh! c'est rien, madame, c'est rien... Je m'étais blessée en arrangeant les meubles et ça me faisais mal.

Juliette alla chercher tristement ce couvert inutile et le mit sur la table.

— Ah! s'écria tout à coup M^{me} de Sornay, nous avons oublié...

— Quoi donc, madame? demanda Juliette.

— Le rond de serviette de mon cher fils. Je veux qu'il retrouve tous ses souvenirs. Nous allons le mettre auprès de son couvert, entre Francia et moi.

Et elle courut chercher ce rond de serviette, qu'elle avait serré soigneusement, et sur lequel elle posa ses lèvres. Il n'y a rien de vulgaire dans la tendresse; le cœur d'une mère trouve le secret de se glisser jusque dans un rond de serviette.

— Hélas, se disait Marcel, si elle savait que ce cher absent ne reviendra jamais!... Ce souper me fait l'effet du festin de Pierre. Le convive attendu ne sera pas même la statue du Commandeur.

Tout à coup, M^{me} de Sornay s'arrêta devant Francia en jetant un cri.

— Qu'avez-vous? lui dit-on en se pressant autour d'elle.

— Mais, tu es folle! dit M^{me} de Sornay.

Marché aux bestiaux du 6 Juin 1874.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	13037	8040
Vaches.....	84	69
Chevaux.....	90	55
Porcs.....	405	96
Anes.....	45	9
Totaux.....	13331	8269

Marché bien garni. Les acheteurs étaient en grand nombre, aussi les ventes ont été très-actives; une hausse sur les porcs a été constatée; le prix des moutons est toujours en baisse; quant aux autres bestiaux, les cours sont à peu de chose près les mêmes.

M. PICHIÉ, successeur de M. LAISNEL, Tapissier, 3, rue de la Cordonnerie, transfère ses Magasins de Tapisserie, au 4^{er} juillet prochain :
Rue de la Juicerie, n^o 3. 3-4

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 6 Juin. — BONNEAU Louis-Joseph, rue Darnatal, 19. — 6. CHANON Marie-Henriette, rue Saint-Martin, 34. — 8. VÉRET Augustine; — VÉRET Julie, rue des Belles-Croix, 2. — 8. AUCLER Ernest-Paul, rue St Jacques, 49. — 8. HOYAU Charles-Alexandre, rue Saint Jacques, 133. — 11. LAMY Marie-Louise, rue du Petit-Panier, 2. — 11. PREVOST Louis-Hippolyte, place Saint Gilles, 33. — 11. PERROT Ernest-Alexis, au Four-Blanc.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o ROBERT LOUIS, 26 ans, maçon, rue de l'Ecole, 4^{er}; et D^{lle} LEMAITRE Louise-Clementine, 18 ans, sans profession, rue Saint-Martin, 66.

2^o BIGARÉ Charles-Jean Baptiste, commissaire de surveillance administrative du chemin de fer d'Orléans, officier de la Légion d'Honneur, rue Basse-de-la-Foulerie, 2; et D^{lle} DUMONT Esther-Antoinette-Jeanne, sans profession, rue de Tanager, 17, à Paris.

DÉCÈS.

Du 6 Juin. — HELLARD Charlotte-Joséphine, 3 mois, rue Basse-de-la-Foulerie, 9. — 8. JOUANNET Marie-Geneviève-Amante, 71 ans, veuve Carnevilliers, à l'Asile des vieillards. — 10. PILLAS Louis-François, 68 ans, cordonnier, rue du Paradis, 7. — 11. HAUTEFVILLE Georges-Louis, 15 mois, rue St-Jacques, 81.

Pour les articles et faits non signés : **ACU. ALLEN.**

VULNERINE MAUREL

Antiputride puissant, employée contre beaucoup de maladies, et la *Pommade Vulnérinée*, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes Pharmacies. (Voir aux annonces).

CADEAU SANS PRÉCÉDENT

Moyennant
64 FRANCS
les abonnés
reçoivent *Paris-Journal*
pendant un an,
et de plus une excellente
MONTRE
A REMONTOIR
BREGUET
Ils ne paient que 16 fr.
comptant,
et pour le surplus ils
souscrivent trois
bons de 16 fr. chacun
payables de 3 mois
en 3 mois en mandats
sur la poste ou
en mandats à vue
sur Paris,
Rue d'Aboukir, 9.

— Hélas! pensa Francia, ce n'est pas moi qui suis folle; je voudrais bien l'être et m'abuser comme elle.

— Que signifie cette sombre toilette? dit M^{me} de Sornay à la pauvre Francia qui, en attendant son deuil, avait mis tout ce qu'elle avait trouvé de noir dans son porte-manteau et dans ses tiroirs. Comment? une robe noire, une cravate noire! Tu as l'air d'une veuve.

Francia tressaillit.

— Quand ton mari revient, continua M^{me} de Sornay, depuis ta robe jusqu'à ton cœur, tout doit être riant, joyeux. Allons, Juliette, courez chercher cette jolie cravate rose, qu'elle a achetée l'autre jour.

Non... non... je ne veux pas, dit Francia en retenant Juliette.

— Oh! madame, dit Juliette tout bas, faites ce qu'elle désire.

Juliette apporta le ruban rose; M^{me} de Sornay la mit elle-même à Francia et fit un beau nœud, qui s'épanouissait avec éclat sur la funèbre toilette.

— A la bonne heure! dit M^{me} de Sornay.

Mais ce nœud rose, brillant joyeusement au milieu de son deuil, fit mal à la pauvre veuve. Il lui semblait qu'elle portait sur elle une rose épanouie, qui entraînait ses épines dans la chair.

— Eh quoi! dit M^{me} de Sornay, des larmes sur ce beau nœud rose! la joie te produit une pareille impression... Allons, mon enfant, remets-toi.

À ce moment, un grand coup de sonnette retentit dans tout l'appartement. Tout le monde tressaillit. Francia jeta un cri.

ANNA SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

VII.

LA PLACE VIDE AU SOUPER.

Marcel rentrait dans ce moment; Francia lui apprit la cruelle maladresse de M. Dubois, puis elle courut vers la chambre de M^{me} de Sornay. Marcel la suivit; ils s'apprétaient tous deux à secourir la pauvre mère, lorsque la porte de la chambre s'ouvrit brusquement : M^{me} de Sornay parut. Ils reculèrent avec stupefaction.

Sa figure était bouleversée, mais c'était comme la transfiguration de la joie; ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire, il y avait dans toute sa personne une agitation fébrile.

— Vous n'avez pas lu la lettre? s'écrièrent-ils?

— Oui... oui... je l'ai lue... c'est ce qui me rend si heureuse... On l'en a donc parlé, Francia?... J'aurais

Les Pastilles digestives aux lactates alcalins de Burin du Buisson, lauréat de l'Académie de Médecine de Paris, sont souveraines contre les digestions laborieuses, le manque d'appétit, le gonflement et la pesanteur de l'estomac, les pituites, les nausées, les migraines, les renvois de gaz, les vomissements après les repas. Elles détruisent la constipation en régularisant les fonctions digestives, préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière-gorge, dissipent la somnolence et les bâillements après les repas, et préviennent ainsi les maux de tête et les congestions. — Dépôt dans les principales pharmacies.

46-7

ANNONCES.

(1) Étude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

PURGE LÉGALE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :
Suivant exploit du ministère de Houdouin, huissier à Etampes, en date du treize juin mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,
Il a été,

A la requête de :

1^o M. Edouard-Alexandre THIERRY, et madame Héloïse-Florence IMBAULT, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Souzy-la-Briche; — 2^o madame Florence COQUET, épouse séparée de biens de M. Jean-Baptiste NIGON, ouvrier paveur, demeurant à Villeconin, ladite dame sans profession, demeurant à Souzy-la-Briche, et encore dudit sieur Nigon, pour assister et autoriser la dame son épouse;

Pour lesquels domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50, en l'étude de M^e Breuil, avoué, y demeurant;

Notifié et laissé copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, en son parquet sis au Palais de Justice de ladite ville;

1^o De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt-trois mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un contrat passé devant M^e Daveluy, notaire à Etampes, le dix-sept avril mil huit cent soixante-quatorze, contenant vente par M. Jean-Baptiste-Denis Gallot, propriétaire à Souzy-la-Briche, au profit de M. Edouard-Alexandre Thierry, et de madame Héloïse-Florence Imbault, son épouse, demeurant ensemble à Souzy-la-Briche : d'une Maison sise à Souzy-la-Briche, comprenant : un principal corps de bâtiments sis au fond de la cour dont il va être parlé et composé, au rez-de-chaussée, d'une cuisine et d'une chambre; au premier étage, de deux chambres, grenier au-dessus couvert en tuiles; — grange, fournil, écurie, cour devant les bâtiments, jusqu'à la rue;

Moyennant, outre les charges, la somme de quatre mille francs de prix principal;

2^o De l'expédition d'un autre acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt-trois mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un contrat passé devant M^e Daveluy, notaire à Etampes, le deux mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, contenant vente par M. Jean-Baptiste-Denis Gallot, sus-nommé, au profit de : madame Florence Coquet, épouse séparée de biens de M. Jean Nigon, ouvrier paveur, demeurant à Villeconin, ladite dame sans profession, demeurant à Souzy-la-Briche : d'une Maison sise à Souzy-la-Briche, consistant en : un principal corps de bâtiment, élevé d'un rez-de-chaussée, comprenant salle à manger et chambre à coucher; d'un premier étage divisé en deux chambres, cheminées modernes et placards dans toutes les chambres; — jardin d'une contenance de vingt ares environ, cave sous une terrasse, pompe et réservoir dans le jardin, cour devant la maison, autant qu'en emporte le bâtiment, formant le surplus d'une propriété sise à Souzy-la-Briche, dont une portion a été vendue à M. et madame Thierry, par le contrat passé devant M^e Daveluy, le dix-sept avril mil huit cent soixante-quatorze, sus-énoncé;

Moyennant, outre les charges, le prix principal de trois mille francs.

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que ladite notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code civil, pour parvenir à purger les immeubles ci-dessus des hypothèques légales pouvant les grever, et afin qu'il ait à prendre ou à faire prendre, dans un délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait, et que, faite par lui de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, lesdits immeubles passeraient entre les mains de M. et madame Thierry, et de madame Nigon, francs et quittes de toutes charges de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à Monsieur le Procureur de la République, que les anciens propriétaires des immeubles vendus étaient, outre le vendeur :

1^o Denise-Adèle Gallot; — 2^o Louis-Henri Gallot; — 3^o Denis-Jean-Baptiste Gallot, et Marie-Anne-Charlotte Sauton, son épouse; — 4^o Jean-Baptiste Gallot, et Marie-Marguerite Malherbe, son épouse; — 5^o Charles Vacher.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier ladite notification conformément à l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait,
Signé, L. BREUIL.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 13 Juin 1874.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard.

VENTE D'ATTIRAIL

Par suite de cessation de culture.

A ÉTRÉCHY,

EN LA DEMEURE DE M. ÉTIENNE DUCLAIR,
Le Dimanche 21 Juin 1874, heure de midi,

Par le ministère de M^e PASQUET,
Notaire à Chalo-Saint-Mard.

DÉSIGNATION

DES PRINCIPAUX OBJETS A VENDRE :

6 Chevaux. — 6 bonnes Vaches. — 3 grandes Voitures. — 2 Tomberaux. — 1 Carriole. — 2 Charrues à reversoirs. — 1 Charrue tourne-orcille. — 1 Rouleau. — 4 Harnais. — 1 Tarare. — Quantité de Harnais. — Ferraille. — Paille de blé. — Paille d'avoine. — Bourrées. — Et une quantité d'autres objets de culture.

SIX MOIS DE CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

10 pour 100 en sus des enchères.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard.

A VENDRE

A L'AMIABLE

MAISON BOURGEOISE

Sise à Etréchy, rue du Gard.

A l'encadrement de la rue du Clozeau.

De construction récente,

COMPRENANT

6 Pièces à feu. — Cabinets. — 2 Caves. — Greniers. — Bûcher. — Buanderie. — Fournil. — Cabinets d'aisances. — Ecurie. — Remise. — Cour. — Jardin. — Puits et Pompe.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE 11 NOVEMBRE 1874.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

A Etréchy, à M. FEULLU, propriétaire;

A Chalo-Saint-Mard, audit M^e PASQUET, notaire.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE

PETITE FERME

Sise à Moulinsault, commune de Saint-Hilaire,

COMPRENANT

Corps de Ferme, 2 hectares de courtil avec arbres fruitiers, 3 hectares 30 ares de terres labourables, 2 hectares 12 ares de pré, 4 hectare 42 ares de bois et aunaies.

S'adresser, à Chalo-Saint-Mard, à M. BOUREAU, propriétaire, ou audit M^e PASQUET, notaire. 2-2

Etude de M^e SAUNIER, notaire à Nemours

(Seine-et-Marne).

A LOUER

SÉPARÉMENT

Pour entrer en jouissance par la récolte de 1875.

DEUX FERMES

DÉPENDANT DU DOMAINE DE CHATENAY,

Canton de Nemours.

Chacune desdites fermes comprend vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, et environ 132 hectares de Terres labourables de qualité tout à fait supérieure.

S'adresser :

1^o A M^e SAUNIER, notaire à Nemours;

2^o A M^e GOUPIL, notaire à Paris, quai Voltaire, n° 22.

AVIS.

L'Agence de Deauville-Mer demande des représentants ayant 1,000 fr. espèces.

Appointements et remises sur la vente, par annonces, de Cidre et Toiles de Normandie.

Affranchir et joindre un timbre. 3

UNE maison de Bordeaux, très-ancienne, ayant obtenu une médaille d'or pour ses vins fins et spiritueux, offre une forte commission et une bonne gratification à toute personne honorable et bien posée pour la représenter.

S'adresser franco en envoyant de sérieuses références, à Monsieur de M..., poste restante, à Bordeaux. 3-2

L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe, la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en a été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le *Diplôme de Mérite*. Cette distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsonnantes que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la Parfumerie des Fées Sarah Félix, 43, r. Richer, à Paris, la *Pommade* et l'*Eau de toilette des Fées*. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la ville. 43-6

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 13 Juin 1874.

DOCTOR IN ABSENTIA

Les personnes désireuses d'obtenir sans déplacement le titre et le diplôme de docteur en médecine, soit en médecine, en sciences, en lettres, en théologie, en philosophie, en droit ou en musique, peuvent s'adresser à *Medicus, rue du Roi, 46, à Jersey (Angleterre)*, qui donnera gratuitement les informations nécessaires.

4-4

LE RENTIER

JOURNAL FINANCIER fondé en 1869, paraissant les 7, 17 et 27 de chaque mois, donne les tirages et tous renseignements financiers, et coûte

1 fr. PAR AN.

Pour s'abonner, envoyer mandats ou timbres-poste au directeur,
M. ALFRED NEYMARCK,
22, rue Neuve Saint Augustin, Paris.

4-2

MACHINES A VAPEUR VERTICALES



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seuls obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé.
J. HERMANN-LACHAPÈLLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144 Paris.

PLUS DE DENTS GATÉES

Par l'emploi du *Deutifrice* du Chimiste **GOULARD** Recommandé par les sommités médicales. Prix : 3 francs. Se trouve chez les principaux parfumeurs et Pharmaciens.

Chez CANTINIAU, coiffeur à Etampes, rue Darnatal, 40-3



MALADIES DES YEUX Dr GAURAN

Clinique. rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à une heure; — consultations particulières à quatre heures; rue Blouzel, 7. Paris. 30-4

LA VULNÉRINE MAUREL

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.
Cet antiputride puissant préserve de toutes contagions, épidémies, choléra; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les lésures récentes ou anciennes, contusions, brûlures; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc.; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoïdes, scarlatine, rougeole et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la *Pommade Vulnérine*, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gerçures, irritations, boutons, eczémas, démaquageons et brûlures.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez M. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rueil; — FICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — CROUDELLE, id., à Mantes; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet.

GALE DES MOUTONS

Guérison prompte et sûre par la *Liquore antiputrique* de MM. BELTON, pharmacien, et AUBIN, vétérinaire à Dourdan (Seine-et-Oise). — Dépôts : à Etampes, chez M. DELISLE, pharmacien; et à Angerville, chez GROSSTEAU, pharmacien.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
S'imprimant le jeudi.
En an, 64 L — 6 mois, 32 L — 3 mois, 16 L — 1 mois, 5 L 50.
COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :
M. LEROYER — Ch. ROLLAND — RACEAU.
DÉPÔTÉS SOUSCRIPTIONS : MM.
LEROYER (Rhône). — BARBÉ, EM. ST-HILAIRE.
C. ROLLAND (Seine-et-Loire). — FAYE (Lot-et-Garonne).
RAMEAU (Seine-et-Oise). — LÉON ROBERT (Ardennes).
JULES GRÉVY (Jura). — DE WARMER (Aube).
E. CHARTON (Yonne). — CARMEUX (Aisne).
FOUCAUD (Gironde). — LUCET (Constantin).
Général BILLOT (Gorze). — BUNDEL (Aisne).
BOUCAU (Landes). — TASSIN (Loir-et-Cher).
TIROUET (Aisne). — MILISE (Vosges).
JIZON (Seine-et-Marne). — WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par *L'Opinion nationale*, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.
En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels : cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, *L'Opinion nationale* est, de beaucoup, le plus complet de tous les journaux parisiens.
On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 3, rue Cogolin, Paris, à faire traite pour le montant du abonnement souscrit.
Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. O. V. n° 33.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUTS LES DIMANCHES
LISTE OFFICIELLE DE TOUTS LES TIRAGES
Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.
1 fr. PAR AN pour Paris et les départements.
En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.
ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC. (14-2)

GUARANA

de GRIBAUD et C^e, PHARMACIENS A PARIS
Il suffit d'essayer une fois ce médicament pour se convaincre de son efficacité. Un seul paquet, délayé dans un peu d'eau sucrée, fait disparaître le plus souvent la plus violente migraine ou névralgie, et arrête de suite les coliques ou la diarrhée. C'est à ce titre qu'il a été admis dans la nouvelle Pharmacopée française publiée par le gouvernement. Prix de la boîte, contenant 12 doses, 4 fr. — A Paris, Pharmacie, 7, rue de la Feuillade. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

6-4

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
6 Juin 1874.	fr. c.	12 Juin 1874.	fr. c.	6 Juin 1874.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.....	31 67	Blé-froment.....	32 00	Blé élite.....	31 50
Froment, 2 ^e q.....	30 43	Blé-boulangier.....	29 00	Blé marchand.....	29 75
Méteil, 1 ^{er} q.....	27 47	Méteil.....	25 34	Blé champart.....	28 00
Méteil, 2 ^e q.....	23 83	Seigle.....	49 34	Méteil moyen.....	25 50
Seigle.....	49 32	Orge.....	48 67	Méteil.....	22 50
Escourgeon.....	48 11	Escourgeon.....	42 84	Seigle.....	21 00
Orge.....	47 32	Avoine.....	42 67	Orge.....	18 00
Avoine.....	42 57			Avoine.....	42 65

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 6 au 12 Juin 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 6	Lundi 8	Mardi 9	Mercredi 10	Jeudi 11	Vendredi 12
Rente 5 0/0.....	94 55	94 50	94 40	94 55	94 50	94 67
— 4 1/2 0/0.....	85 75	86 00	86 25	85 75	85 75	86 00
— 3 0/0.....	59 85	59 80	59 65	59 75	59 80	60 00

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1874.